



## APPEL DE COTISATIONS FEDERALES

# 2024

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de clubs,

Comme le mentionnent nos statuts, la participation aux activités proposées par la FFJDA par le biais des OTD que sont le CD71 judo et la Ligue BFC ne peut avoir lieu que grâce au paiement d'une cotisation annuelle.

Cette cotisation se compose d'une part Ligue BFC et d'une part CD71.

Aussi, comme chaque année et dans un souci de bon fonctionnement, nous avons le plaisir de vous proposer le renouvellement de votre adhésion pour une durée d'un an.

Les dernières Assemblées Générales de la ligue BFC et CD71 ont de ce fait fixé le montant de la cotisation annuelle. Les sommes dues selon le nombre de licenciés par clubs sont consultables sur le tableau en annexe (cotisations clubs 2023).

**Vous noterez concernant les cotisations 2024 :**

- la cotisation part Comité71 judo s'élève à 200 € majorée de 50 € pour les clubs de + de 200 licenciés
- la cotisation part Ligue BFC Judo (part fixe 40€ + 0.55€/licenciés).

Nous vous remercions de faire parvenir votre règlement **avant le 23 mai 2024** date de notre prochaine Assemblée Générale.

**Comme vous le savez, en l'absence de versement de la cotisation dans le délai requis, vous ne pourriez pas participer à la prochaine assemblée générale et vous mettriez le Comité en difficulté.**

Nous vous prions de retourner le coupon ci-joint accompagné du règlement de votre cotisation au CD71 judo, qui reversera la part « ligue » à la ligue Bourgogne Franche-Comté.

Nous vous remercions par avance pour votre retour et nous vous prions d'agréer, chers Président(e)s, nos sincères salutations.

Frédéric BADET  
Président